

MAIRIE d'ANDRÉSY  
DIRECTION GÉNÉRALE  
LW/HB

**PROCÈS-VERBAL de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL**

**du 10 AVRIL 2024 à 19 h 30**

L'an deux mille VINGT-QUATRE, le **DIX AVRIL à 19 h 30**, le CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, le quatre avril 2024 s'est assemblé à l'Hôtel de Ville sous la **présidence de Monsieur Lionel WASTL – Maire.**

-----

**Étaient présents** : M. Lionel WASTL – Maire - Mme Josette DEROUX - M. Sébastien COUMOUL - M. Laurent BEUNIER – Mme Isabelle GUILLOT - Mme Nadine BARTOLACCI - Mme Michèle CHATEAU - Mme Annie MINARIK – M. Alain GOY - Mme Véronique GRAVAT – Mme Cathie SISSUNG – Mme Laurence ALAVI - M. Thomas AUBERT - M. Elie COEDEL - M. Jacques REMOND - Mme Isabelle MADEC – M. Mourad BOUKANDOURA - M. Denis FAIST - Mme Véronique CIVEL – M. Valdemar LOPES.

-----

**Absents ayant donné pouvoir** :

M. Ludovic LAUBY pouvoir à Mme Laurence ALAVI  
Mme Virginie SAINT-MARCOUX pouvoir à M. Lionel WASTL  
Mme Chantal LORIO pouvoir à Mme Annie MINARIK  
M. Serge GOUPIL pouvoir à Mme Véronique GRAVAT  
M. Michel PRES pouvoir à Mme Cathie SISSUNG  
Mme Myriam MICHEL pouvoir à M. Laurent BEUNIER  
M. Karim BELHABCHI pouvoir à M. Elie COEDEL  
Mme Virginie JACQMIN pouvoir à Mme Nadine BARTOLACCI  
M. Guillaume ESNAULT pouvoir à M. Denis FAIST  
M. Rachid ESADI pouvoir à M. Mourad BOUKANDOURA  
M. Bertrand BATISSE pouvoir à Mme Isabelle MADEC

En application de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Secrétaires de séance sont désignés. **Un seul Secrétaire a été désigné, il s'agit de Monsieur Laurent BEUNIER. Les Elus d'opposition n'ayant pas donné de nom.**

-----

Avant de démarrer, Monsieur FAIST constate que la majorité n'a pas le quorum, que de ce fait, les Elus de l'opposition vont quitter le Conseil Municipal qui n'aura donc pas le quorum. L'objectif étant que la Majorité à 3 jours pour reconvoquer un Conseil Municipal. Il propose dans ces 3 jours, soit dimanche, soit lundi de travailler tous ensemble pour faire en sorte d'établir un budget équilibré qui ne comprenne pas la hausse des taux de fiscalité. Voilà ce qu'il propose et pour le moment les Elus de l'opposition quittent le Conseil Municipal.

Monsieur WASTL – Maire précise pour les Agents de la Ville qui sont là, certains vont partir en vacances. Il trouve que c'est idiot de ne pas discuter ce soir du budget.

Madame ALAVI répond que l'on ne va pas en discuter ce soir, puisque la majorité n'a pas l'air complètement intéressée, vu qu'il y a énormément d'absents.

Monsieur WASTL – Maire répond que le Conseil Municipal n'était pas prévu et il y a des Elus qui sont en voyage professionnel à l'autre bout du monde et d'autres sont en congés qui étaient prévus depuis longtemps.

Madame ALAVI répond que c'est surtout parce qu'ils sont en congés. C'est leur droit, elle ne renie pas cela. Elle dit tout à fait la même chose que ce que vient de dire Monsieur FAIST, en effet le Conseil Municipal ne va pas pouvoir se tenir et très sincèrement, elle le dit pour les gens qui se sont déplacés et pour les gens qui regardent le Conseil Municipal, on fait cela parce qu'il y a réellement une autre solution. Or là ce soir lorsque l'on fait les comptes, elle explique pourquoi le Conseil Municipal ne va pas se tenir ce soir, parce que lorsqu'on fait les comptes entre les présents et les pouvoirs que détient la majorité, il n'y aura pas de discussion, le taux va passer et donc le budget va passer. Donc, il n'y aura pas de discussion.

Monsieur Lionel WASTL – Maire répond que la dernière fois ce n'est pas passé.

Madame ALAVI répond que la dernière fois ce n'est pas passé, mais entretemps, Monsieur le Maire a fait ce qu'il fallait pour convaincre ses troupes de se mobiliser et en tout cas, les deux personnes qui ont voté contre, elle suppose, elle peut s'y attendre et ce serait normal, elle ne dit rien contre cela. Elle pense que cela a été fait. C'est la raison pour laquelle, ça ne se tiendra pas ce soir. Par contre, si les Elus de l'opposition avaient été prévenus hier, car elle pense que ce n'est pas nouveau, elle pense que la majorité sait depuis quelques jours, sinon depuis hier, que le quorum ne serait pas atteint. Cela aurait en effet éviter de déplacer les personnes qui vont facturer la Ville pour la retransmission et cela aurait évité de déranger tout le monde. Depuis, une semaine, on aurait pu déjà commencer à parler du budget, se voir entre nous, il y avait encore du monde présent. Ça n'est donc pas une volonté de votre part que l'on discute du budget.

Monsieur WASTL – Maire répond que la dernière fois, il n'y avait déjà pas le quorum pour la majorité et l'opposition était restée et Monsieur le Maire les en remercie et donc on pouvait supposer que l'opposition pourrait faire à nouveau la même chose.

Madame ALAVI répond que justement l'opposition l'a fait une fois.

Monsieur WASTL – Maire ajoute que par ailleurs, pour le budget, si effectivement la majorité propose une augmentation de la taxe foncière de 10 %, c'est qu'à côté, on a déjà réduit de 630 000 € les dépenses de fonctionnement et on ne peut pas aller au-delà ou alors on rogne dans ce que l'on a réalisé depuis 3 ans et il pense notamment aux ATSEM et qui plus est on ne peut pas lever d'emprunt, comme Madame ALAVI le sait et enfin les investissements ont été limités à 2 millions au lieu de 3 millions d'euros, on a utilisé 3 leviers et on ne peut pas faire plus.

Madame ALAVI répond que l'on peut faire plus, mais la majorité ne veut pas l'entendre quand l'opposition veut le présenter.

Monsieur WASTL – Maire indique qu'ils auraient pu le dire ce soir.

Madame ALAVI répond que ce sera donc à la semaine prochaine du coup maintenant.

Monsieur FAIST indique que la délibération est fausse.

Monsieur WASTL – Maire répond que la délibération n'est pas fausse. Mais, il répète on aurait pu en discuter ce soir si les Elus étaient restés. C'est dommage. Le Conseil Municipal est là pour en discuter. On peut en discuter et on peut en voter.

Madame DEROUX précise que le débat c'est autour de cette table.

Monsieur FAIST répond que c'est n'importe quoi.

Madame MADEC indique à Madame CHATEAU que jusque-là, il y a eu plusieurs fois où le quorum n'a pas été atteint et l'opposition l'a fait remarquer plusieurs fois. Ce n'est pas la première fois, n'est-ce pas, cela fait plusieurs fois que la majorité n'a pas le quorum.

Monsieur WASTL – Maire répond que la majorité ne l'a pas eu la dernière fois et une autre fois, c'était il y a 1 an et c'est tout, cela fait 2 fois en 3 ans.

Madame MADEC répond qu'il n'y a pas eu 2 cas en 3 ans. Ce n'est pas vrai. On pourra les retrouver. Il y a des procès-verbaux, et on l'a fait remarquer plusieurs fois. Il n'y a pas le quorum.

Monsieur WASTL – Maire confirme 2 fois en 3 ans.

Madame MADEC demande à Monsieur WASTL d'avoir la politesse de la laisser terminer sans lui couper la parole.

Monsieur WASTL – Maire précise qu'il rectifie une erreur. Il précise que cela s'est produit 2 fois en 3 ans.

Madame MADEC répond que le public entend, qu'elle a bien compris. Elle lui dit que non, mais Monsieur le Maire a l'habitude de faire des affirmations que l'on peut démontrer. Il n'y a pas de problème. On le fera comme pour d'autres affirmations que Monsieur le Maire fait. C'est regrettable pour les services, c'est vrai et on est tous conscients que c'est du travail supplémentaire, c'est de la mobilisation, mais c'est vrai aussi pour tous les Elus. Ce que l'on aurait souhaité, c'est que dès la première fois, l'on puisse discuter et Monsieur FAIST a fait des propositions qui étaient entendables, il lui semble.

Monsieur WASTL – Maire répond que les propositions ne tiennent pas debout.

Madame MADEC répond qu'il s'agit de ses propos. L'opposition ne va pas débattre, puisque l'opposition a décidé de ne pas tenir le Conseil Municipal. Elle se souvient quand même que Monsieur WASTL a encensé l'ancienne mandature et notamment Monsieur FAIST comme quoi la gestion était très bien tenue lors du mandat précédent.

Madame CHATEAU demande si l'on clôt ou pas.

Madame MADEC répond à Madame CHATEAU qu'on ne l'entend jamais, mais par contre quand l'opposition parle, elle sait couper la parole, mais par contre pour le reste on ne l'entend pas beaucoup. Madame CHATEAU n'est pas très constructive. Et donc d'un seul coup Monsieur FAIST ne ferait pas de bonnes propositions, alors qu'au début du mandat, Monsieur WASTL trouvait qu'il avait une bonne gestion, etc. C'est quand même incroyable ces

changements de position, c'est quand même incroyable d'être dans le paradoxe permanent pour tout ce que Monsieur WASTL dit.

Monsieur WASTL – Maire répond que l'on a eu sur la table ces propositions, elles ne sont pas tenables.

Madame MADEC répond que c'est Monsieur WASTL qui le dit. C'est juste lui qui le dit.

Monsieur WASTL – Maire répond que ce n'est pas lui qui le dit, c'est le Service Financier, ce sont les Directeurs de Services.

Madame MADEC répond que c'est l'audit financier de la majorité dont on ne voit toujours pas la couleur puisqu'il a été demandé il y a plusieurs mois et que l'on ne sait toujours pas à quoi ressemble cet audit financier, puisque Monsieur le Maire répond qu'il ne l'a toujours pas, ce qu'elle ne croit pas une seconde.

Madame DEROUX indique que l'opposition a décidé que le Conseil Municipal ne se tiendrait pas donc, on ne va pas le tenir et on ne va pas débattre.

Madame MADEC répond que l'on ne va pas débattre, mais comme la majorité fait des interventions, on peut se permettre de répondre également.

La séance est interrompue à 19 h 35. Les Elus de l'opposition quittent la Salle du Conseil. La séance est levée à 19 h 35.

Andrésy, le 16 mai 2024



Le Maire,

Lionel WASTL

**Un seul Secrétaire a été désigné, il s'agit de Monsieur Laurent BEUNIER. Les Elus d'opposition n'ayant pas donné de nom.**